



Mon employeur refuse de me montrer le tableau de classification d

Par Justin5151

Salut tout le monde, Je travaille depuis un peu plus de trois ans dans une PME du secteur logistique, à un poste que mon employeur qualifie vaguement de "responsable d'équipe". Le problème, c'est qu'on m'a récemment confié l'encadrement de cinq personnes sans que ma rémunération ni mon coefficient aient bougé d'un iota. J'ai demandé à consulter le tableau de classification dans l'encadrement prévu par notre convention collective, et ma DRH m'a répondu que ce document était "à usage interne". Ce refus m'a franchement surpris parce que, si je ne me trompe pas, ce type de tableau doit être accessible aux salariés qui en font la demande, notamment pour vérifier leur positionnement exact. Est-ce que quelqu'un ici a déjà été confronté à cette situation ? Y a-t-il une disposition légale précise sur laquelle m'appuyer pour exiger cet accès, ou faut-il passer directement par les délégués du personnel... ou un avocat ?